



HAL
open science

La synagogue de Delme

Villela Jean-Marie

► **To cite this version:**

Villela Jean-Marie. La synagogue de Delme. Liaisons, Bulletin d'information du consistoire israélite de la Moselle, 2017. hal-02946493

HAL Id: hal-02946493

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-02946493>

Submitted on 23 Sep 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La synagogue de DELME

Ainsi parle le Seigneur : le ciel est mon trône, et la terre, l'escabeau de mes pieds. Quelle est donc la maison que vous bâtirez pour moi ? Quel serait l'emplacement de mon lieu de repos ? (Isaïe 66,1).

La commune de Delme « est située au pied d'une des plus hautes collines de la région : la côte de Delme, au confluent de trois petits cours d'eau, au fond d'une dépression, vaste cuvette, dont les eaux s'écoulent vers la Seille par un unique et étroit couloir qu'emprunte le ruisseau Saint-Jean »¹. C'est par ces mots que l'Abbé Joseph Marange décrit la campagne de Delme dans les années soixante. Au cœur du pays Saulnois, dans le département de la Moselle en Lorraine, Delme est aujourd'hui une commune d'un peu plus de 1000 habitants², située sur l'axe Metz-Strasbourg, à égale distance de Metz et Nancy, soit approximativement 30 à 35 km des deux villes. Une départementale traverse le bourg de sud-est en nord-ouest, en direction de Metz. Pour qui l'emprunte, quel étonnement de trouver sur sa droite, à une centaine de mètres après l'église, une synagogue, « véritable joyau, peut-être la plus belle du département »³, accueillant depuis une vingtaine d'années un Centre d'Art Contemporain.



Delme en Moselle



Le Centre d'Art Contemporain, Delme

La légende dit qu'après la destruction du Temple, « des êtres célestes descendirent du ciel, prirent sur leurs ailes les pierres de l'édifice et les éparpillèrent dans le monde entier. Partout où tombait une pierre, une synagogue s'élevait »⁴. Selon le Talmud, les synagogues construites dans l'exil doivent être considérées comme temporaires, puisqu'elles sont appelées à être réédifiées dans le pays d'Israël⁵. Une autre légende veut aussi qu'au jugement dernier, les syna-

¹ Joseph MARANGE, Delme et ses habitants au cours de l'histoire, Codexco, Delme, 1964, p.1.

² 1083 habitants en 2013 (source INSEE).

³ Henry SCHUMANN, Mémoire des communautés juives de Moselle, Editions Serpenoise, Metz, 1999, p. 41. Nous remercions chaleureusement Monsieur SCHUMANN pour sa disponibilité et l'ensemble des informations qu'il a bien voulu mettre à notre disposition. Nous remercions également Monsieur Pierre DAVID pour son témoignage.

⁴ <http://www.lamed.fr/index.php?id=1&art=493> consulté le 24 décembre 2016.

⁵ Talm. bab. Meguila 21, 2 sur le site www.lamed.fr, consulté le 24 décembre 2016.

gogues édifiées dans le monde de l'exil rejoignent Jérusalem⁶. Est-ce le caractère temporaire qui s'exprime ici qui conduirait à justifier la modestie du patrimoine architectural de la tradition juive ? En effet, si toutes les synagogues sont vouées à « rejoindre un jour Jérusalem », à quoi bon investir dans la richesse patrimoniale au-delà de la seule fonction utilitaire ? Force est de constater que, « *malgré sa longue histoire, le judaïsme n'a jusqu'à ce jour rien versé au patrimoine architectural religieux de l'humanité qui puisse rivaliser avec la splendeur des églises d'occident, le raffinement des mosquées d'orient ou des temples d'extrême orient* »⁷. Ce jugement sévère exprime une réalité : l'architecture synagogale est le reflet d'une histoire particulière, écartelée entre la fonction pratique attachée à un espace banalisé, où le faste n'est pas nécessaire pour prier et étudier, et la tentation de valorisation de la fonction culturelle, voire de sacralisation, par souci de dignité, d'identité ou par volonté d'assimilation⁸. C'est en définitive l'exil qui a créé la synagogue, et « *c'est la synagogue qui a en quelque sorte élaboré, fondé, créé le judaïsme* »⁹. Pour autant, la synagogue semble avoir coexisté avec le culte sacrificiel réservé au Temple de Jérusalem¹⁰. Les premières véritables références à un lieu de prière ou d'assemblée sont contemporaines de l'exil babylonien après la première destruction du temple de Jérusalem en 586 AJC. Le culte s'exerce dans une spatialité et une temporalité particulières : à la fois en privé, au sein de la cellule familiale, et en communauté de prière¹¹, dans la salle d'assemblée, la synagogue¹², d'où le mystère et le sacré sont absents. Au-delà de sa fonction quasi utilitaire, la synagogue renvoie à la conception de l'identité et de l'histoire juive : l'architecture, depuis la salle située à l'étage d'une maison¹³ en passant par l'oratoire, jusqu'aux édifices plus monumentaux du 19^{ème} siècle agit comme un véritable marqueur de la condition des Juifs, de leur rapport au culte et de l'adaptation des comportements au contexte historique et social.

La synagogue de Delme est le reflet de cette évolution, dans le contexte particulier de la présence juive en Lorraine, de l'influence germanique après la guerre de 1870, mais aussi des destructions, exactions et horreurs du régime nazi.

La synagogue a été considérablement détruite en 1943, puis reconstruite après la guerre. Le dernier office a été célébré en 1978 et la fermeture définitive à la célébration du culte date de 1981¹⁴.

⁶ Dominique JARRASSE, l'invention de la synagogue, Talmudiques, France Culture, entretien avec Marc-Alain OUAÏM le 13 juillet 2014 sur www.franceculture.fr/emissions/talmudiques/l'invention-de-la-synagogue.

⁷ Régine AZRIA, « « Lieux juifs » : solitude du Mont, rumeurs du monde », Revue de l'histoire des religions [En ligne], 4 | 2005, mis en ligne le 18 janvier 2010, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://rhr.revues.org/4230> ; DOI : 10.4000/rhr.4230.

⁸ Dominique JARRASSE, « Fonctions et formes de la synagogue : refus et tentation de la sacralisation », Revue de l'histoire des religions [En ligne], 4 | 2005, mis en ligne le 14 janvier 2010, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://rhr.revues.org/4216> ; DOI : 10.4000/rhr.4216

⁹ Zadoc KAHN, Le Temple, sermon de Schemini-Artsereth 5633 (1872) in Sermons et allocutions 1^{ère} série, Durlacher, 2^{ème} édition 1893 P. 157 et 159, cité par Dominique JARRASSE, Synagogues, une architecture de l'identité juive, Adam Biro, 2001.

¹⁰ Maurice-Ruben HAYOUN et Dominique JARRASSE, Les synagogues, PUF Que sais-je, 1999, p. 3.

¹¹ Pour prier selon un mode communautaire, il faut un quorum de dix hommes juifs âgés de 13 ans révolus (le Minyan).

¹² Emprunté au bas latin *synagoga*, adapté du grec. $\sigma \upsilon \nu \alpha \gamma \omega \gamma \eta$ « réunion ».

¹³ Telle la chambre haute dans laquelle se retrouvèrent les disciples pour prier après l'ascension de Jésus (Cf. Ac. 1,13-14).

¹⁴ Henry SCHUMANN, op. cit. p. 41

Le bâtiment a été inscrit en 1984 à l'inventaire supplémentaire de la caisse nationale des monuments historiques et des sites¹⁵. Toujours propriété du Consistoire Israélite de Moselle, la synagogue est réaffectée depuis 1993, où elle devient un espace d'art contemporain. Depuis 1998, elle a le statut de Centre d'Art Contemporain, en convention avec le Ministère de la Culture¹⁶. Du lieu de culte à l'espace culturel, c'est le chemin que nous nous proposons de parcourir ici.

1. Un survol de la présence juive en Lorraine

La présence juive en Lorraine est historiquement significative. Environ 130 communes de Lorraine ont à un moment ou un autre de leur histoire, hébergé un lieu de culte juif. Le site web du judaïsme d'Alsace et de Lorraine recense pour la Moselle, 38 communes attestant de cette présence. Sur ces 38 communes, 20 synagogues sont répertoriées, dont 8 ayant une activité culturelle régulière ou occasionnelle, 7 n'étant plus en activité, et 5 ayant fait l'objet d'une réaffectation, dont celle de Delme.

« *La région Lorraine a été de longue date une terre d'accueil pour les Juifs*¹⁷ ». Si cette présence remonte très probablement à l'époque romaine, les premières mentions apparaissent au tournant des 6^{ème} et 7^{ème} siècles. Terre d'accueil, particulièrement pour les Juifs, en particulier ashkénazes, mais aussi terre de vicissitude et de rupture, à l'instar d'autres lieux et d'autres pays. De massacres en conversions forcées, de tolérance utile en expulsions, selon les politiques d'accueil des prélats, princes et seigneurs locaux, la situation des Juifs de Lorraine a subi des périodes d'expansion relative et de forte régression. Au milieu du 16^{ème} siècle, les Juifs, suivant l'expansion française et la militarisation de la région, reviennent en Lorraine¹⁸, et en particulier à Metz. Pour autant, les Juifs de Metz sont confinés dans le ghetto, exclus de l'agriculture, des corporations et des charges civiles. La monarchie reconnaît l'autonomie de la communauté, qui se dote en 1595 de statuts officiels. Parallèlement, d'autres communautés se constituent en Lorraine à partir du 17^{ème} siècle, en particulier dans les villes de garnison militaire des Trois Evêchés¹⁹. Les campagnes ne sont pas exclues de ce mouvement. Dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle, la communauté de Metz, à l'étroit dans le ghetto, cesse d'augmenter au profit d'un accroissement diffus dans les communes de la région.

A la veille de la révolution, la Lorraine représente le deuxième groupement juif en France, après l'Alsace²⁰. Le mouvement d'émancipation, initié avec le mouvement des Lumières dès 1780, voit son aboutissement dans le décret du 27 septembre 1791 : « *libérés des chaînes de l'esclavage (les Juifs) sont désormais citoyens français*²¹ ». Mais l'émancipation a aussi pour effet d'affaiblir les structures communautaires et les codes sociaux traditionnels. Avec le décret impérial du 17 mars 1808, une nouvelle organisation consistoriale se met en place au début du 19^{ème} siècle, « *consacrant la prédominance des notables qui vont encadrer le judaïsme lorrain et le guider*

¹⁵ Inscription par arrêté du 8 octobre 1984 (médiathèque de l'architecture et du patrimoine, base Mérimée, consultée le 2 janvier 2017 - http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/dapamer_fr).

¹⁶ Nous remercions l'équipe du Centre d'Art Contemporain de La synagogue de Delme pour leur accueil et leur disponibilité, tout particulièrement Camille GRASSER et Alain COLLARDEL.

¹⁷ Pierre-André MEYER, « Un survol historique » Archives juives, revue d'histoire des Juifs de France, N° 27/2, 2^{ème} semestre 1994, p. 4 et suivantes.

¹⁸ La protection royale a ses raisons. Les Juifs de Metz sont des Juifs « utiles » : prêteurs, fournisseurs de chevaux, approvisionneurs, et également contribuables, la protection dont ils bénéficient se payant par une lourde fiscalité (Pierre-André MEYER, art. cit. p. 6).

¹⁹ Metz Toul et Verdun, province du royaume de France créée à la suite du traité de Westphalie (24 octobre 1648).

²⁰ La communauté messine verra son apogée vers le milieu du 18^{ème} siècle, avec plus de 2200 personnes, soit 7 % de la population de la ville (Pierre-André MEYER, art. cit. p. 6).

²¹ Pierre-André MEYER, art. cit. p. 11.

*dans son intégration à la société française*²² ». Les années qui suivent vont voir, sous la double influence de cette intégration et de l'augmentation des financements, la construction de nombreux édifices, depuis la « Shoule », installée à l'étage d'une maison, puis de vraies synagogues fermées situées discrètement en fond d'ilot, jusqu'au Temple israélite de la fin du 19^{ème} siècle²³. La période s'accompagne d'un vaste mouvement de réforme du culte qui divise la communauté. Entre volonté d'adaptation à la vie moderne et défense vigoureuse des traditions religieuses, c'est finalement le mouvement réformateur qui l'emporte à l'aube du conflit franco-prussien de 1870-1871. L'annexion conduit à un exode important de la communauté vers la France et particulièrement la partie de la Lorraine restée française²⁴, mais aussi à une forte immigration de juifs allemands vers la Lorraine annexée. Entre ces « nouveaux arrivants », tenants d'un judaïsme libéral et réformé, et la communauté « de souche » revenue à un judaïsme traditionaliste du fait de l'émigration des notables plus modernistes, l'union se fait difficilement. La période 1871-1914 est finalement et globalement un temps « d'intégration raisonnée » des juifs lorrains annexés dans le Reich allemand. La première et la seconde guerre mondiale seront des époques de déchirement et de malheur pour les Juifs de Lorraine : déchirement, dans les combats où de part et d'autre du front des Juifs lorrains combattent et tombent sous des uniformes ennemis ; exode, rafles, internement, extermination lors du deuxième conflit²⁵. Le patrimoine religieux est détruit quasi systématiquement, afin d'anéantir toute trace de culture juive. En Moselle annexée, 40 édifices sont pillés ou détruits, dont 29 ne pourront être sauvés après la guerre²⁶.

« La guerre a porté le dernier coup aux anciennes communautés rurales, déjà très touchées par l'exode. Avec le judaïsme des campagnes lorraines, c'est toute une civilisation qui est morte, emportant avec elle sa langue, le judéo-lorrain, que bientôt plus personne ne parlera »²⁷.

2. La communauté juive de Delme, du 18^{ème} siècle au début du 19^{ème} siècle²⁸

Le Traité de Vincennes, signé, le 28 février 1661, entre le duc de Lorraine, Charles IV, et le cardinal Mazarin, prévoyait, dans son article XIII, la cession d'un corridor d'une demi lieue (2,4 kms) de large entre Verdun et Strasbourg « afin que Sa Majesté ait un chemin qui puisse servir à ses sujets et à ses troupes quand elle le voudra, pour aller de Metz en Alsace sur ses terres (possession royale depuis le traité de Westphalie de 1648,) sans toucher les Etats dudit Sieur Duc (le Duc de Lorraine) ». Ce corridor permettait donc au roi de France de rejoindre l'Alsace sans passer par une terre étrangère et hostile : c'est la route de France ou route royale, appelée également « route de Delme » pour le tronçon allant du Pays Messin à Vic²⁹. Delme était alors un bourg de 26 familles, placé sous la protection royale, dominé par un seigneur et abritant régulièrement une petite garnison.

²² Pierre-André MEYER, art. cit. p. 13.

²³ Claire DESCOMPS, Les Juifs et la Lorraine : Un millénaire d'histoire partagée, somogy éditions d'art, 2009, p. 122

²⁴ Sur les 2500 membres que compte la communauté juive de Metz, plus de 1000 partiront pour la France (Pierre-André MEYER, art. cit. p.16).

²⁵ En 1945, sur les 8513 juifs mosellans dénombrés en 1936, 2344, soit 27% d'entre eux, dont 1500 Messins, ne reviennent pas (Pierre-André MEYER, art. cit. p.20).

²⁶ Claire DESCOMPS, op. cit. p. 124.

²⁷ Pierre-André MEYER, art. cit. p. 20.

²⁸ Pour cette partie, nous nous sommes très largement reportés à l'article de Jean DALTROFF, « Les juifs de Delme au 18^{ème} et 19^{ème} siècles, entre traditions et mutations », Les Cahiers Lorrains n° 3-1999.

²⁹ Martial VILLEMEN, « Du Pays Lorrain au baillage de Vic, quand le roi de France traversait la Lorraine », les Cahiers Lorrains, n°3-1999, p.276

Les premières familles juives se sont installées à Delme vraisemblablement au début du 18^{ème} siècle sous le double effet de l'immigration et de l'accroissement naturel de la population³⁰. Ville de garnison et ville étape, l'installation des premières familles est aussi vraisemblablement liée à l'essor du commerce de chevaux. « *Les Juifs de Delme, comme tous les Juifs de l'Est de la France, sont soumis à une législation rigoureuse : ils ne peuvent ni cultiver la terre, ni pratiquer l'artisanat, ni vendre des objets neufs ni pratiquer le culte en public. Outre diverses impositions spéciales comme la taxe Brancas³¹, ils doivent payer les impôts royaux. Ces multiples interdictions restreignent le champ d'activité économique des Juifs de Delme au commerce du bétail, des chevaux et à de petits métiers : colportage, brocante³² ».*

A partir du mouvement des Lumières, les valeurs évoluent, au moins dans les villes, tel qu'en témoignent la construction de synagogues monumentales à Nancy (1786) et Lunéville (1790). Mais dans la majorité des situations, et particulièrement dans les campagnes, les communautés juives sont encore réduites à un exercice plus ou moins confidentiel de leur culte dans de simples salles dans des maisons d'habitation, ou des oratoires. A la fin du 18^{ème} siècle, la révolution française avec la déclaration des droits de l'Homme, puis le décret du 17 septembre 1791³³, consacrent en droit l'égalité et l'émancipation des juifs. « *Tous les métiers et tous les emplois publics leur sont ouverts. Le libre exercice de leur culte leur est reconnu. Ils peuvent enfin acquérir des immeubles et posséder des terres* »³⁴. Mais il y a encore loin de l'égalité juridique à l'égalité réelle, en témoignent par exemple les exclusions du partage des regains pour les juifs de Delme ne possédant pas encore de terres en 1795³⁵.

En 1806, Napoléon 1^{er}, dans un mouvement d'intégration et d'assimilation des juifs, mais aussi dans une volonté de réorganisation et de législation de leur religion, convoque l'assemblée des notables juifs, puis, le 4 février 1807, le Grand Sanhédrin³⁶. Quatre décrets sont publiés en 1808 qui vont avoir des conséquences importantes pour les Juifs de France. L'un d'eux soumet les anciennes communautés locales autonomes à un Consistoire central siégeant à Paris et à des Consistoires départementaux, formés de rabbins et de laïcs proposés par les notables et nommés par l'Etat. Le 20 juillet 1808, un dernier décret ordonne aux Juifs de faire enregistrer leurs

³⁰ Plusieurs documents, notamment des actes et contrats de mariage, attestent de cette présence. Jean DALTROFF, op.cit. p.325.

³¹ Le Régent, qui gouverna le royaume de France à partir de 1715 pendant la minorité du roi Louis XV, institua pour l'un de ses favoris, le duc de Brancas, une rente de vingt mille livres, provisionnée directement par un impôt du même montant, perçu sur les Juifs de Metz et du pays messin : cet impôt fut nommé « la taxe Brancas » ; après le décès du duc de Brancas, les Juifs demandèrent en vain la suppression de cet impôt : les droits passèrent aux héritiers du duc et les Juifs durent ainsi s'en acquitter jusqu'à la Révolution. La présence juive autrefois, entre tolérance et exclusion. <http://judaisme.sdv.fr/synagog/mo-selle/expo/toleranc.htm>. Consulté le 11 janvier 2017.

³² Jean DALTROFF, op.cit. p.333.

³³ « *L'Assemblée Nationale (...) révoque tous ajournements, réserves et exceptions insérés dans les précédents décrets relativement aux individus juifs qui prêteront le serment civique qui sera regardé comme une renonciation à tous privilèges et exceptions introduits précédemment en leur faveur* ». Décret du 17 septembre 1791.

³⁴ Jean DALTROFF, op.cit. p. 334-335.

³⁵ Jean DALTROFF, op.cit. p. 335.

³⁶ L'appellation de « Grand Sanhédrin » donnée par Napoléon 1^{er}, tenait essentiellement à la volonté de l'Empereur de donner un faste antique à cette assemblée et peut-être par ce geste, en restaurant cette instance suprême du judaïsme, de donner caution aux décisions retenues et d'éblouir ainsi tout le judaïsme européen et se le gagner. Mais au-delà du symbolisme de l'appellation, il convient de noter également la difficulté qu'une telle assemblée pouvait poser du point de vue du droit rabbinique, la tradition interdisant la « soumission » à la loi des « Gentils ». Touati Charles. Le Grand Sanhédrin de 1807 et le droit rabbinique. In : *Annales historiques de la Révolution française*, n°235, 1979. Le Grand Sanhédrin de 1807. pp. 27-48 ; doi : 10.3406/ahrf.1979.1035 http://www.persee.fr/doc/ahrf_00034436_1979_num_235_1_1035 - consulté le 13 janvier 2017.

noms et prénoms à l'Etat-civil. Au début du 19^{ème} siècle, les juifs de Delme représentent environ 20% des habitants.

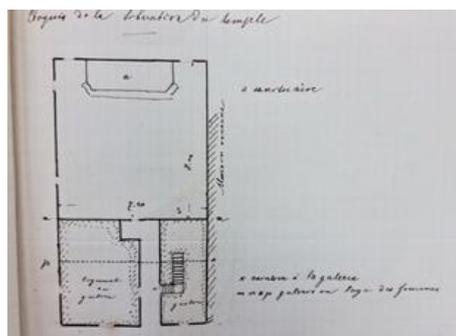
De 10 000 en 1806, la population juive de la Lorraine passe à plus de 16 000 en 1853, accroissement lié essentiellement à la fécondité dans les campagnes. Dans les années 1870, la communauté comprend plus de 200 personnes. En 1894, 114 juifs vivaient encore à Delme, soit 18 % de la population de la commune. Dans cette fin du 19^{ème} siècle, la communauté juive de Delme est largement intégrée. Ses membres exercent, au-delà des métiers dans lesquels ils étaient confinés avant l'émancipation, des professions de l'artisanat, de la distribution, du commerce. Delme comptera durant cette période deux maires issus de la communauté³⁷. C'est dans ce contexte relativement favorable que s'inscrit la construction de la synagogue de Delme.

3. De l'oratoire à la synagogue de Delme

« *Nous habitons nos lieux comme si de rien n'était*³⁸ ». Or ces lieux, et spécifiquement les lieux de culte, peuvent se comprendre comme le croisement entre « *fabrique des lieux par l'appel à la mémoire et fabrique de la mémoire par écriture des lieux*³⁹ ». Cette articulation entre symbolisme de l'espace et réactualisation permanente de la mémoire et du temps nous semble constituer une clé de lecture pertinente pour parler de la synagogue de Delme.

Edifiée en 1881, la synagogue illustre le processus complexe d'émancipation et d'assimilation des Juifs depuis la Révolution française jusqu'aux décrets napoléoniens et les années qui suivirent. Du secret du culte exercé dans des bâtiments d'arrière-cour, puis dans des oratoires discrets, jusqu'à l'ostentation et la monumentalité du bâtiment construit sur la rue traversant le bourg, la synagogue peut faire l'objet d'une double lecture : celle de la « *quête d'une forme en adéquation avec une fonction sociale et identitaire* », celle de « *l'organisation de la fonction religieuse et de l'espace synagogal*⁴⁰ ».

La communauté juive de Delme avait été autorisée, par arrêté préfectoral du 6 mai 1819, à se réunir dans un bâtiment acquis par elle. Quelques soixante années plus tard, ce bâtiment, situé dans une ruelle isolée de la ville⁴¹, n'ayant aucun caractère particulier, ne correspond plus aux besoins de la communauté. Le 10 novembre 1875, à la demande du Président de la communauté israélite de Delme, l'architecte de l'arrondissement de Château-Salins⁴², Otto SAUPP en fait une description peu flatteuse : « *L'entrée du bâtiment est plus semblable à celle d'une maison tout à fait ordinaire qu'à un temple de Dieu ; elle est étroite, serrée, sans commodité aucune. A gauche de l'entrée se trouve l'habitation du gardien du temple, à droite on monte par un escalier de meunier très étroit et trop rapide à la galerie ou loge des*



Croquis de l'architecte, Otto Saupp, 1875

³⁷ David Vorms, maire en 1842, Abraham Vormus, maire de 1872 à 1892. Cités par Joseph MARANGE, op.cit.

³⁸ Yvon LAMY. Fabrique des lieux. In : Genèses, 40, 2000. Fabrique des lieux. pp. 2-5 ; http://www.persee.fr/doc/genes_1155-3219_2000_num_40_1_1631 - consulté le 12 janvier 2017.

³⁹ Yvon LAMY, art.cit.

⁴⁰ Maurice-Ruben HAYOUN, Dominique JARRASSE, op.cit. p. 87.

⁴¹ Rue Vieil Étang, dite Saint-Honoré, aujourd'hui rue du 20 août 1914. En comparant les cadastres de l'époque avec le cadastre actuel, la synagogue se trouvait vraisemblablement à l'emplacement de l'actuel n° 10.

⁴² Par commodité, les consistoires ne font appel à cette période qu'à des architectes communaux ou d'arrondissements, ces derniers devant in fine contrôler le projet. Claire DESCOMPS, op.cit. p.123.

femmes, laquelle est insuffisamment éclairée par 2 petits carreaux et une flamande et n'offre place qu'à 30-35 personnes au lieu d'être assez grande pour loger 50-55 qui font la population d'aujourd'hui. Les plafonds, planchers et bancs d'assises tous dans un état déplorable, moitié pourris et menaçant de tomber en ruine. Le temple même, abordable par un dégagement non éclairé a une largeur de 7,20 et une longueur de 8 mètres, y compris sanctuaire, corridor, siège du ministre officiant et place pour 50-55 fidèles au lieu de 100-120 sièges que demande la population de la communauté actuelle. L'intérieur du temple prend les jours par quatre petites fenêtres de différente hauteur. Les murs de face sont en plusieurs endroits fendus, de manière à ce qu'une réparation du bâtiment n'est guère possible...⁴³ »

Au-delà de la vétusté des lieux qui justifiera en particulier le projet de construction d'une synagogue, soulignons deux points de vocabulaire qui témoignent à leur manière du processus d'intégration : l'expression « communauté juive » devient « communauté israélite », la synagogue devient « temple ». S'agit-il de gommer les particularismes trop forts du judaïsme ? Le Juif, qualificatif qui demeure encore injurieux, devient un citoyen de confession israélite, au même titre que le citoyen catholique ou protestant, susceptible de mieux s'intégrer dans la société environnante. Le mot temple pour désigner le lieu de culte, est un mot porteur d'une double résonance : d'une part, l'assimilation à des lieux de culte d'autres confessions (le temple protestant), mais aussi, référence à la sacralité intemporelle et universelle du temple de Jérusalem⁴⁴. Le compte-rendu de l'architecte donne également une idée des besoins de la communauté : le futur bâtiment devrait permettre d'accueillir environ 150 à 175 fidèles.

Le 2 avril 1876, la commission administrative de la communauté israélite de Delme vote le projet de construction de la nouvelle synagogue, avec un coût estimatif de 20 000 marks (soit environ 360 000 €) « avec les accessoires, dépenses imprévues et ameublements » (hors terrain, d'une superficie de 5 ares, acheté en bordure de la route principale pour 1 400 marks). Le financement est basé sur le produit d'une souscription auprès des membres de la communauté juive (11 000 marks), un solde en caisse de 1 200 marks, après paiement du terrain, une demande de subvention à la commune de Delme de 3 000 marks et une demande de secours au gouvernement de la Lorraine de 8 000 marks. La lettre du 7 avril 1876 adressée par la communauté de Delme au Président du District de la Lorraine⁴⁵ précise que « malgré le peu d'aisance d'un grand nombre d'entre eux (les membres de la communauté israélite) se sont empressés de souscrire ». Le même jour, le Président de la commission administrative de la communauté israélite de Delme adresse au Conseil Municipal la demande de subvention pour 3 000 marks. Les arguments présentés par la communauté mettent en avant le fait que celle-ci « n'a jamais hésité à contribuer dans les charges communales, même lorsqu'il s'est agi de la construction de l'église catholique ». Le Conseil Municipal du 23 avril 1876, bien que les ressources de la commune « suffisent à peine à ses dépenses ordinaires et obligatoires et qu'elle ne possède aucun fond de réserve », vote à l'unanimité une subvention de 2 400 marks. Les attendus du procès-verbal reprennent l'argument développé dans la demande. Tout ce processus témoigne de l'intégration de la communauté israélite de Delme et de l'attitude bienveillante de la municipalité dont le maire, Abraham Vormus, était d'ailleurs membre de la communauté.

⁴³ Kultusbauten Delme. Bau der Synagoge. 1876-1899. Kaiserlich Kreisdirection Château-Salins, Archives Départementales de Moselle, 12 Z 32. Toutes les citations et références qui suivent sont issues des documents administratifs consultés aux Archives Départementales de Moselle.

⁴⁴ « Dis-leur donc : Ainsi parle le Seigneur Dieu : Même si je les ai éloignés parmi les nations et les ai dispersés dans les pays, j'ai été un peu pour eux un sanctuaire dans les pays où ils sont allés ». Ez, 11,14.

⁴⁵ Soit le Bezirk Lothringen. Pendant la première annexion allemande, le Bezirk Lothringen désignait ce qui deviendra le département de la Moselle en 1918. Il constituait avec le Bezirk Oberelsass et le Bezirk Unterelsass, le Reichsland Elsass-Lothringen. https://fr.wikipedia.org/wiki/Bezirk_Lothringen (consulté le 13 janvier 2017).

Plusieurs projets sont élaborés entre 1876 et 1877. En mai 1878, la commission de la communauté, s'impatiente : constatant « qu'il y a plus de deux ans que cette affaire est entre les mains de Monsieur l'architecte Saupp et qu'il a négligé de s'en occuper sérieusement de manière que l'affaire n'est pas beaucoup plus avancée que le premier jour », elle demande qu'il soit dessaisi. C'est Léon Francfort, natif de Delme, qui prend en charge la construction. Les plans définitifs de la synagogue sont finalement approuvés par le Conseil Municipal de Delme le 1^{er} octobre 1878. La synagogue est édifiée entre 1880 et 1881, pour un coût de 31 000 marks (551 000 € environ) financé à hauteur de 10 000 marks par le gouvernement de Lorraine, 2 400 Marks par la commune, et le solde par la communauté.

« Pour saisir les mutations de l'architecture synagogale au 19^{ème} siècle, il convient de situer toute approche à deux niveaux : le plus apparent, qui tend à réduire l'architecture à une enveloppe, à un langage stylistique, véritable obsession d'un siècle qui aurait voulu en inventer un, est la quête d'une forme en adéquation avec une fonction sociale et identitaire ; le second touche à la fonction religieuse et à l'organisation de l'espace synagogal ⁴⁶».

L'originalité de la synagogue de Delme est due non seulement à l'architecture retenue pour le bâtiment définitif, mais également à la nature des différents projets qui ont été avancés, reflet des hésitations et des débats d'une communauté sans doute tiraillée entre la volonté d'intégration perceptible dans l'utilisation des codes architecturaux et sociaux des cultes dits majoritaires du milieu environnant et nostalgie d'un orientalisme identitaire rappelant les origines bibliques. La synagogue est le reflet de ces débats, entre deux postulations contraires, l'intégration et la différenciation⁴⁷. Les signes de l'une et de l'autre sont alors présents.



La synagogue de Delme, 1881

Le projet du 15 décembre 1875

Ce premier projet présente un plan de type basilical néo-roman, reflet de l'intégration du style germanisant de l'époque.

La disposition en plan basilical non centré reflète l'évolution de l'organisation et de la pratique du culte. Les deux éléments à partir desquels s'organise l'espace synagogal sont l'arche sainte

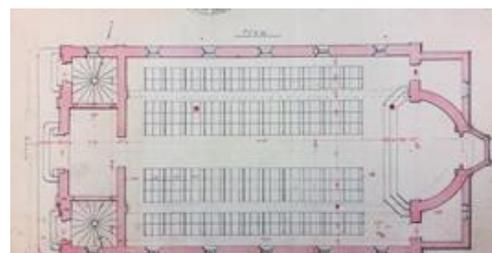
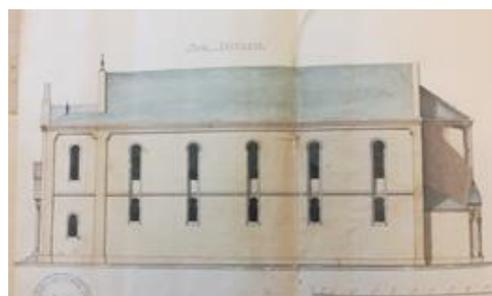
⁴⁶ Maurice-Ruben HAYOUN, Dominique JARRASSE, op.cit. p. 87.

⁴⁷ Dominique JARRASSE, La synagogue ou le poids des modèles. Réflexions sur l'histoire contemporaine des lieux de culte juif en France. In « Les lieux de culte en France et en Europe », Magali FLORES-LONJOU, Francis MESSNER, Peeters, 2007 p. 225.

(Aron) et l'estrade de lecture de la Tora (Bima pour les ashkénaze, Tebah pour les séfarades), ces deux éléments, les seuls nommés dans le Talmud, étant en interdépendance⁴⁸.

La synagogue obéit également à des règles spécifiques :

- L'orientation liée à la nécessité de prier en direction de Jérusalem, soit à l'est pour les synagogues situées en occident (Daniel 6,11 ; 1 Rois 8,48)⁴⁹
- La séparation des hommes et des femmes, initialement édictée uniquement pour les festivités de l'eau qui se déroulaient pendant la fête de Soukhot, et qui n'aurait été étendue que vers le 10^{ème} siècle, cette séparation n'étant juridiquement imposée que plus tardivement et aboutissant à la mise en place de tribunes⁵⁰
- L'abondance de lumière, nécessitant de grandes et nombreuses fenêtres
- L'absence d'images



Plans du projet de décembre 1875

La Bima était traditionnellement placée au centre de l'édifice, pour des raisons à la fois pratiques et symboliques. D'un point de vue pratique, il s'agit de permettre, par la position élevée et centrée, d'entendre, de circuler aisément autour de l'estrade et de voir le lecteur. Sur un plan plus symbolique, l'estrade est le substitut de l'autel, lui-même représentation du Mont Sinaï. Cette configuration se retrouve systématiquement dans les synagogues d'Europe de l'Est, fidèles à la tradition.

Le processus d'assimilation à partir du 19^{ème} siècle conduit à adopter, dans une sorte de mimétisme intégrateur, le modèle chrétien séparant l'assistance des officiants, avec la création d'une sorte de chœur⁵¹. Dans un mouvement d'aller-retour, l'espace a favorisé la réforme de l'organisation du culte autour des officiants séparés du reste des fidèles, et réciproquement, l'organisation du culte a façonné l'espace. Des considérations fonctionnelles sont également prises en

⁴⁸ Dominique JARRASSE, *Synagogues, une architecture de l'identité juive*, Adam BIRO, 2001.

⁴⁹ Ce qui ne signifie pas obligatoirement que toutes les synagogues doivent être orientées, ce qui pour des raisons topographiques et cadastrales, n'est pas forcément envisageable. C'est le cas de la synagogue de Delme orientée nord-est.

⁵⁰ <http://www.massorti.com/La-cloison-de-separation-des-sexes> (consulté le 13 janvier 2017).

⁵¹ « On est surpris, quand entrant dans une synagogue, on a la même impression qu'en entrant dans une église chrétienne. La construction, l'organisation de l'espace et les formes paraissent absolument chrétiennes ». Ernst Hiller, « Betrachtungen über den modernen Synagogenbau », Ost und West, 6e année, n° 1, janvier 1906. Cité par D. JARRASSE, art.cit. p. 399.

compte : le rapprochement de la Bima et de l'Aron permet un gain de sièges pour les fidèles. Le recours aux architectes communaux ou d'arrondissements a pu également orienter la recherche d'un style inspiré d'autres édifices culturels ou profanes. D'une certaine manière, c'est aussi, au travers de l'utilisation d'un plan de type basilical, l'émergence d'une dimension sacrée au départ inexistante dans les synagogues. « *L'architecture devient alors un moyen d'imposer de nouveaux comportements, un instrument de réforme... L'aménagement intérieur... concrétise la scission entre espace dévolu à l'assemblée, à l'assistance, et espace sacralisé, où officient des spécialistes* ⁵² ».

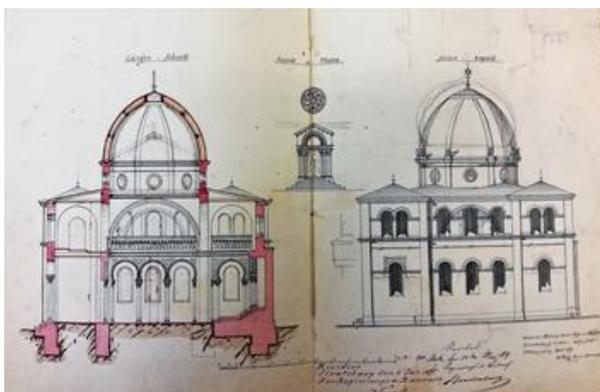


Saint Restitut, Drôme

L'architecture extérieure est alors fortement dictée par la disposition intérieure : le projet d'août 1876 présente à l'arrière une forme en abside qui renforce l'identification à l'architecture chrétienne. Le portail en façade est d'inspiration néo-romane. La comparaison avec le portail de Saint Restitut, dans la Drôme, est significatif de la référence à l'art roman et l'art gréco-romain antique. On retrouve d'ailleurs cette similitude avec le style retenu pour l'Aron.

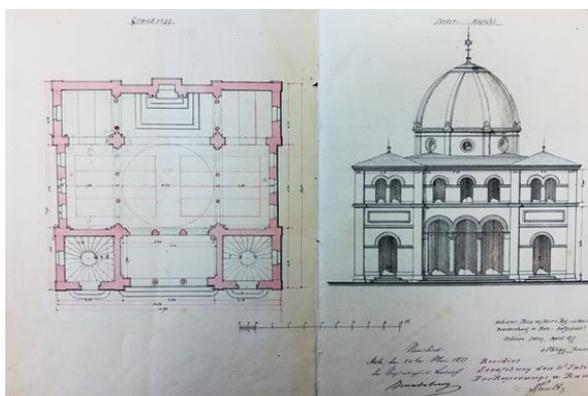
Un autre plan réalisé en août 1876 reprend les mêmes caractéristiques que celui de 1875, avec des dimensions légèrement inférieures.

Le projet d'avril 1877



C'est l'architecte du gouvernement de la Lorraine, Brandenbourg, qui suggère un plan carré et centré avec une forme italianisante et des formes mauresques à l'intérieur⁵³.

Le dôme peut être rapproché de l'architecture italienne des « tempietto » de la Renaissance. L'organisation de l'espace intérieur, en carré, est centré sur le dôme. Alors que l'espace ainsi disponible aurait pu favoriser l'installation de la Bima au centre, sous la coupole, l'option d'une estrade rapprochée de l'Aron est retenue. L'architecture et le style extérieurs, coupole enlevée, évoquent presque une villa romaine. L'intérieur est traité avec des formes mauresques. En résumé, ce projet d'avril 1877 nous semble caractéristique d'une volonté de s'éloigner du style architectural néo-roman (Rundbogenstil) et de se rapprocher d'un style orientalisant, presque néo byzantin, avec une base centrée et



Plans du projet d'avril 1877

⁵² D. JARRASSE, art.cit. p. 400.

⁵³ Claire DESCOMPS, op. cit. p. 127.

une coupole, sans toutefois assumer totalement cet orientalisme, notamment à l'extérieur. En l'absence d'un « style juif » attesté⁵⁴, les choix architecturaux dénotent alors une volonté de fabriquer un corpus de valeurs où l'intégration par l'adoption de styles « nationaux » le dispute à un souci de différenciation. S'il n'y a pas d'art architectural juif pour les synagogues, il y a de fait, une recherche architecturale qui dit quelque chose sur la façon dont les communautés juives se positionnent vis-à-vis de leur longue histoire, et vis-à-vis de l'environnement dans lequel elles se meuvent.

La construction définitive, 1880-1881

C'est finalement l'architecte du gouvernement Pavelt, à Strasbourg, qui donnera le style architectural quasi définitif au projet de synagogue de Delme, en harmonisant l'extérieur insuffisamment affirmé à l'intérieur de style mauresque, au bénéfice de ce dernier⁵⁵.

C'est sur cette base que se fera la construction définitive, dans les années 1880 et 1881.

L'édifice construit, s'éloignant sensiblement des avant projets réalisés, affirme pleinement son orientalisme : « *On construit alors un magnifique édifice de style oriental, surmonté en son centre d'une majestueuse coupole recouverte de tôle brillante et ceinturée de petites fenêtres lui faisant une sorte de couronne. Cette coupole centrale était flanquée de quatre demi-coupoles disposées à chacun des angles du bâtiment* »⁵⁶. La coupole, presque démesurée au regard des proportions du bâtiment, semble être largement inspirée de celle de la synagogue de Berlin, rue Oranienburg, construite en 1866. La hauteur de la coupole de la synagogue de Delme, presque aussi importante que la hauteur de l'édifice sur laquelle elle repose, symbolise l'unité divine, « trône de



Synagogue de Delme



Synagogue de Berlin

proportions du bâtiment, semble être largement inspirée de celle de la synagogue de Berlin, rue Oranienburg, construite en 1866. La hauteur de la coupole de la synagogue de Delme, presque aussi importante que la hauteur de l'édifice sur laquelle elle repose, symbolise l'unité divine, « trône de

Dieu⁵⁷ » dominant la base carrée, espace terrestre des mortels. Delme est une synagogue de Berlin en miniature. Mais en cette fin du 19^{ème} siècle, alors que beaucoup d'exemples de style néo-roman sont présents en Alsace Lorraine annexée, l'orientalisme a été totalement assumé pour la synagogue de Delme, style presque exclusivement retenu pour les synagogues de l'Est de la France (Besançon, Verdun, Châlons...). Faut-il voir là le symbolisme d'une forme de « patriotisme architectural », dans le contexte de l'annexion du département à l'Allemagne ? Le caractère fonctionnel, utilitaire, de la synagogue, a-t-il été supplanté par une volonté d'affirmation politique⁵⁸ ? La référence à l'orient, l'évocation du temple, renforcent-elles l'opposition entre une Europe chrétienne et le monde sémitique ? En l'absence de témoignages, il est difficile de

⁵⁴ Maurice-Ruben HAYOUN, Dominique JARRASSE, op.cit. p. 90.

⁵⁵ Claire DESCOMPS, op. cit. p. 127.

⁵⁶ Joseph MARANGE, op.cit. p.103.

⁵⁷ « Un trône glorieux, là-haut, dès le commencement, tel est le lieu de notre sanctuaire » (Jr 17,12).

⁵⁸ De ce point de vue, il est intéressant de noter que la synagogue est située à côté du tribunal de Delme, construit à la même période, qu'elle écrase de son imposante hauteur.

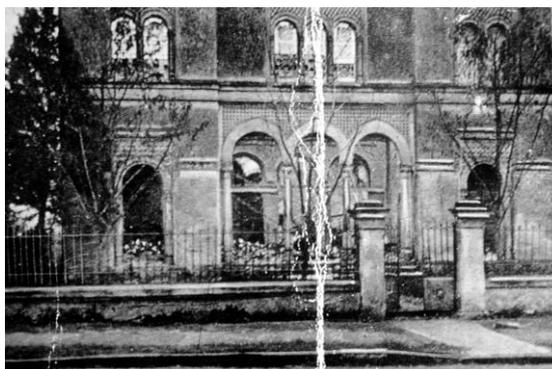
répondre à ces questions. Mais il reste que la synagogue, par son architecture, extérieure résolument orientale et sa disposition intérieure s'inspirant du modèle chrétien, est le reflet d'un double mouvement : d'une part, l'intégration et l'assimilation à l'environnement et à la culture occidentale, qui a donné naissance au temple israélite, d'autre part une forme d'orientalisme et d'identité juive, qui renvoient aux origines sémites.

La synagogue a souffert lors de la première guerre mondiale.

La zone de la côte de Delme a été l'un des théâtres d'opération de la bataille de Morhange entre le 17 et le 20 août 1914. Après la guerre, la communauté israélite de Delme est fort diminuée du fait de l'exode de nombreuses familles vers les villes. Les dommages de guerre ne suffisent pas à la restauration de l'édifice. Fin 1922, la communauté est autorisée à vendre le bâtiment qui abritait la première synagogue et à affecter le produit de cette vente à « *se libérer d'une partie des dettes contractées pour la réfection de la nouvelle synagogue*⁵⁹ ». L'accord pour la vente est donné par le représentant du ministère de l'intérieur le 28 mars 1923⁶⁰. Mais le compte n'y est pas. Les dommages de guerre s'élevaient à 10 000 francs. Les réparations sont réalisées pour un montant de 20 000 francs. Quelques mois après, la toiture menace de nouveau de sorte que les travaux se sont montés au total à 40 000 francs. La commune alloue une somme de 1 600 francs. Les membres de la communauté, une vingtaine de familles, ont cotisé pour 15 000 francs. Une souscription est lancée auprès de l'ensemble des communautés israélites de France⁶¹. En mai 1929, la communauté israélite de Delme demande au Directeur général du service d'Alsace et de Lorraine une allocation de 14 000 francs « *pour nous permettre de nous affranchir d'une dette qui nous laisse de trop mauvais souvenirs et que nous sommes incapables de supporter*⁶² ».

L'Alsace et la Moselle sont annexées de fait par le troisième Reich allemand en 1940. Delme sera, à partir de cette date, sous administration allemande. La quasi-totalité de la population, refusant de s'incorporer au peuple allemand, est expulsée le 18 novembre 1940⁶³.

La synagogue est dynamitée par les forces allemandes au cours de l'année 1943. La coupole est détruite, les fenêtres et les vitres brisées, l'intérieur dévasté. Il ne reste que les quatre murs.



La synagogue détruite en 1943

Le 10 novembre 1944, les blindés américains s'approchent de Delme. Le 11 novembre 1944, la crête de Delme fait partie des points libérés par les armées alliées. En janvier 1945, les premiers habitants ont l'autorisation de rentrer, et découvrent une ville ravagée et pillée.

⁵⁹ Consistoire israélite de la Moselle, délibération du 26 novembre 1922, Archives Départementales de la Moselle, cote 2V85. Le bâtiment est estimé à 1 200 francs (soit environ 1 250 €).

⁶⁰ Dans le cadre du droit local issu du régime concordataire en vigueur en Alsace Moselle, les édifices des cultes statutaires, quel que soit leur propriété (communes, établissements publics du culte), font partie du domaine public. La tutelle administrative s'exerce en matière immobilière. La conclusion de baux de longue durée et l'acquisition ou l'aliénation de biens immobiliers par les établissements publics du culte sont soumises à autorisation de l'administration. Hervé MAURAY, « Les collectivités territoriales et le financement des lieux de culte » rapport d'information du Sénat 17 mars 2015.

⁶¹ Souscription lancée dans le bulletin « L'univers israélite » du 10 septembre 1926. gallica.bnf.fr

⁶² Lettre du 5 mai 1929 du président de la communauté israélite de Delme. Archives Départementales de la Moselle, cote 2V85.

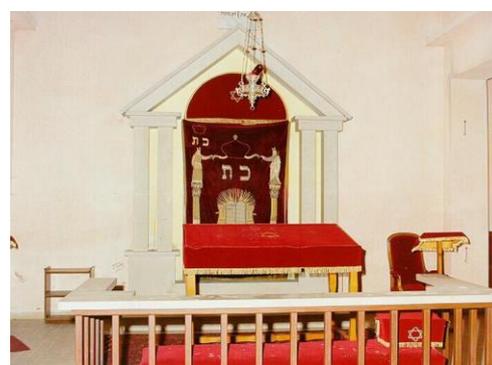
⁶³ 523 personnes, sur les 585 personnes que comptait la population, ont été expulsées. Joseph MARANGE, op.cit. p.126.

Sur les 8 513 juifs mosellans dénombrés en 1936, 2 344, soit plus du quart d'entre eux, ne reviendront pas. Le conflit portera un coup fatal au judaïsme rural : la paix revenue, rare furent les communautés qui purent réellement se reformer dans les campagnes. Delme, malgré une reconstitution de la communauté relativement importante après la guerre, n'échappera pas à cette difficulté. La communauté comptera 40 membres en 1966, 22 en 1974, 17 en 1978⁶⁴. Le minyan⁶⁵ ne peut plus être respecté et le dernier office sera célébré en 1978.

4. De la nouvelle synagogue, au centre d'art contemporain.

Les informations sont moins précises pour la reconstruction de la synagogue après la deuxième guerre mondiale. Une plaque commémorative apposée dans l'édifice indique une « reconstruction partielle » en 1946. Cette date est reprise dans tous les documents consultés. Un seul document, le témoignage du dernier ministre officiant de Delme⁶⁶, mentionne une date différente, celle de 1952. En l'absence d'éléments plus précis, nous pouvons faire l'hypothèse d'une décision de reconstruction prise en 1946, et d'une reconstruction effective dans les années cinquante. Deux éléments semblent conforter cette hypothèse : une délibération du Consistoire israélite de Moselle en date du 15 juillet 1946 indique que « *au vu de la démolition complète de la synagogue... attendu que la population israélite est en augmentation pour atteindre un chiffre comparable à celui d'avant-guerre... le Consistoire arrête (décide) la reconstruction de la synagogue* ». D'autre part, un procès-verbal de réunion au Consistoire en date du 11 janvier 1953, précise que Delme a reçu une attribution du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme de 6,5 millions de francs (37 500 €) pour la reconstruction de la synagogue⁶⁷. D'autres subventions et dons ont été sans doute mobilisés.

L'édifice actuel est plus modeste que l'ancienne synagogue : la coupole et les demi-coupoles qui donnaient son caractère oriental au bâtiment ont été remplacées par une calotte sphérique bien moins imposante que la coupole initiale. La façade a été refaite sur le modèle originel, avec son entrée et ses fenêtres de style mauresque, et ses colonnettes à chapiteaux corinthiens. L'intérieur a été entièrement reconstruit dans un style que l'on devine épuré, plus fonctionnel, par rapport à la première synagogue, même si nous ne disposons pas de description intérieure de celle-ci. Seul un mur orné d'arcades et de colonnettes, vestiges partiels de l'ancienne synagogue, témoignent du style originel. Les objets de culte proviennent de la synagogue de Saint Mihiel : « *un rideau d'armoire sainte en velours rouge orné*



⁶⁴ « La synagogue de Delme », documentation de M. Henry SCHUMANN.

⁶⁵ Quorum de dix hommes, nécessaire pour les prières.

⁶⁶ Alphonse CERF, Ministre officiant à Delme, 1958-1978, <http://judaisme.sdv.fr/histoire/rabbins/hazanim/alcerf/index.htm>, consulté le 13 janvier 2017.

⁶⁷ Éléments fournis par Madame Isabelle CERF, Secrétaire Générale du Consistoire israélite de Moselle, que nous remercions pour les recherches qu'elle a bien voulu réaliser.



de broderies ; des fourreaux de velours et de soie richement décorés. Cinq rouleaux de Tora qui furent profanés par les nazis⁶⁸ ».

Pour autant, le symbolisme et la référence architecturale à l'orientalisme ont été conservés : symbolisme du nombre d'ouvertures sur le bâtiment⁶⁹, fenêtres en plein cintre articulés de motifs de style mauresque en fer ; au rez-de-chaussée, tympans de motifs en nid d'abeille disposés en damier, frises cloutées de besants et articulés de rosaces ; à l'étage fenêtres sommées de tympans rectangulaires en nid d'abeille losangé ; colonnes et colonnettes aux chapiteaux de feuillages style byzantin⁷⁰.

La synagogue reconstruite de Delme joue ainsi le rôle d'un « témoin patrimonial », sorte de legs disponible pour tous, sinon intelligibles par tous, offrant au visiteur de possibles fils conducteurs pour se saisir tout autant des ruptures de l'histoire que des renaissances auxquelles celle-ci appelle. Le lieu est un marqueur sur la ligne du temps le long de laquelle circulerait librement la mémoire dans la tension qu'elle exerce entre le passé à la fois riche et douloureux, et le présent⁷¹.

La synagogue de Delme a été définitivement fermée au culte en 1981, soit un siècle après la construction de la première synagogue. Des solutions de réaffectation sont alors recherchées par la communauté.

L'absence du sacré est un facteur favorisant la réaffectation d'une synagogue. Mais globalement, les communautés juives ne semblent s'être préoccupées qu'assez tardivement de la valeur patrimoniale et mémorielle des édifices et de la question de leur réaffectation⁷². A ceci une raison structurelle : la synagogue est d'abord un espace fonctionnel. Si la fonction disparaît, il ne reste finalement que le bâtiment. Les solutions de transformation ou de réaffectation sont alors variées : du garage à la salle de sport, en passant par la salle de spectacle, le hangar, la grange, etc. Citons également l'affectation à un autre culte, telle la synagogue Or Thora de Marseille transformée en mosquée en 2016, ou aux Etats Unis, la synagogue de Philadelphie, transformée en église, puis en mosquée. Ce mouvement de transformation et réaffectation touche également le catholicisme, avec plus de réticences en raison notamment du caractère sacré de l'édifice de culte. Mais les questions de conservation du patrimoine immobilier et les charges que cette conservation imposent ont finalement raison des réserves des responsables⁷³. Une autre question demeure : selon un précepte du Choulhan Aroukh⁷⁴, une synagogue ne devrait normalement être transformée qu'en

⁶⁸ Documentation de M. Henry SCHUMANN.

⁶⁹ Douze ouvertures en rez-de-chaussée, pour les douze tribus d'Israël, sept fenêtres au premier étage, pour les sept jours de la création, cinq portes sur l'avant, cinq fenêtres au rez-de-chaussée, pour les cinq livres de la Tora. (« La synagogue de Delme », documentation de M. Henry SCHUMANN).

⁷⁰ Document descriptif réalisé par le Centre d'Art Contemporain de la synagogue de Delme.

⁷¹ Yvon LAMY, art.cit.

⁷² L'Association Mosellane pour la Conservation du Patrimoine Juif en Moselle a été créée en 1985 pour la sauvegarde de la synagogue de Delme.

⁷³ Il n'est d'ailleurs pas sûr que ces réticences soient plus facilement levées chez les fidèles, qui peuvent être plus sensibles à la question mémorielle et symbolique, en dehors de toute prise en compte des questions économiques.

⁷⁴ Le Choulhan Aroukh est une compilation de toutes les lois que les juifs doivent suivre énoncées par le Talmud, ainsi que des opinions et commentaires des grands légalistes et décisionnaires qui les ont examinées.

un édifice d'une fonction supérieure⁷⁵. Mais qu'est-ce qu'une « fonction supérieure » pour une synagogue ? Quels critères pourrait-on avancer pour évaluer la nature d'une transformation projetée ?

Ces questions, dont l'étude dépasserait le cadre de cette synthèse, se sont sans doute posées quand il s'est agi de trouver une nouvelle affectation à la synagogue de Delme. Un premier projet visait à y installer un centre de documentation du judaïsme mosellan, projet abandonné en août 1988, en raison de l'absence de financement pour exécuter les travaux de mise hors d'eau et d'entretien de la synagogue. Parallèlement, des discussions se sont engagées avec la municipalité de Delme et un accord est trouvé avec celle-ci pour la mise à disposition de la synagogue afin d'y réaliser des expositions culturelles. En 1992, la municipalité contracte un bail emphytéotique de 99 ans avec le Consistoire. En 1993, la synagogue devient espace d'art contemporain, géré par l'association Enième Edition avec l'aide de la DRAC. Enfin, en 1998, la synagogue acquiert le statut de Centre d'Art Contemporain (CAC) en convention avec le Ministère de la culture.

C'est sans doute un lieu commun de dire que l'art et le sacré ont toujours eu « quelque chose à voir ensemble ». L'art est associé à la faculté d'illustrer, évoquer, symboliser le sacré. L'architecture, la statuaire, en est un exemple majeur. La peinture, qu'elle soit fresques, retables ou tableaux dans les églises, les riches enluminures des manuscrits religieux⁷⁶, en constituent les manifestations concrètes : l'art est alors au service de la magnificence du divin, il veut accompagner, favoriser l'élévation et la spiritualité, en quelque sorte, témoigner de la transcendance. Le souci du beau, de l'esthétisme est très présent dans beaucoup de religions, que ce soit dans l'architecture, les accessoires du culte ou la liturgie proprement dite.

Mais peut-on matérialiser une limite entre ce qui relève de l'art sacré et ce qui constituerait alors l'art profane ? Les artistes eux-mêmes insistent sur la dimension spirituelle de leur art. Les édifices consacrés, majoritairement les églises, sont les lieux les plus visités de France, alors même que le rapport à la croyance est en pleine mutation. Est-ce seulement une motivation artistique, ou bien peut-on parler de désir de mémoire, voire de recherche d'une nouvelle sacralité ? A l'inverse, ne peut-on pas être surpris du silence, d'une forme de recueillement que le public manifeste en visitant un musée ?

Dans le cas de la synagogue de Delme, l'appellation retenue est significative de cette interpénétration : ce n'est pas la synagogue qui abrite le Centre d'Art Contemporain, mais le Centre d'Art Contemporain qui s'appelle la synagogue de Delme. L'expression a son importance : elle renvoie non seulement à la réaffectation fonctionnelle d'un lieu de culte, mais à sa transformation : l'espace est le même, mais il est aussi autre chose. « *L'art contemporain ... est profondément humain, exprimant les cris, les souffrances, les joies, les attentes, la soif spirituelle des hommes. Il est appelé au dialogue. En cela il est sacré*⁷⁷ ». Comment alors les artistes investissent le lieu ? Utilisent-ils, ou bien réfutent-ils, le rapport au sacré, se servent-ils de la mémoire du lieu, s'accordent-ils ou se confrontent-ils à l'espace ? Les réponses ne sont pas univoques. Pour Daniel Buren, la synagogue est « *un lieu vide où tout est possible*⁷⁸ ». Ce sont les possibilités offertes par l'espace qui sont primordiales, moins que la mémoire ou l'histoire du lieu. Pour Jeff Rian, la correspondance est plus directe : « *les œuvres d'art et les installations ... arborent le luxe de*

⁷⁵ Dominique JARRASSE, La synagogue ou le poids des modèles. Réflexions sur l'histoire contemporaine des lieux de culte juif en France, art. cit. p. 241.

⁷⁶ Par exemple les riches enluminures et images des manuscrits de la Haggadah de Pessah des 15^{ème} ou 16^{ème} siècles

⁷⁷ Robert POUSSEUR, Les artistes sculpteurs d'humanité, Desclée de Brouwer, Paris 2002, p. 52.

⁷⁸ Centre d'Art Contemporain la synagogue de Delme, Presses du réel, 2008, p. 116-117. Daniel BUREN a exposé à la synagogue du 16 juin au 28 septembre 1997.

*cette quiétude d'outre monde, le luxe des échos du silence religieux et de la contemplation qui nous sécurise d'une façon, tandis que l'art nous sécurise d'une autre*⁷⁹».

D'autres réponses sont possibles, qui revendiquent plus clairement l'influence du lieu sur l'œuvre, mais également de l'œuvre sur le lieu. Dans son installation « Les chaises de traverse », Tadashi Kawamata voulait « *mettre en évidence qu'il existe deux niveaux, bien distincts, avec leur spécificité : le rez-de-chaussée pour les hommes, le premier étage pour les femmes*⁸⁰ ». Bruno Carbonnet, dans « Buisson ardent » crée une peinture renvoyant au texte de l'Exode, installée dans l'Aron de la synagogue. Ce choix « *répondait pour lui à une volonté de faire rejoindre deux silences. Le silence d'une peinture qui lors du premier regard devra presque arrêter le souffle du regardeur. Le silence d'un lieu, riche d'une histoire symbolique, où le moindre bruissement est perceptible*⁸¹ ». Jean-Luc Guionnet et Thomas Tilly, dans leur exposition acoustique « Stones, Air, Axiom »⁸², « *conçoivent leur partition d'une part à partir des plans de l'architecture, dont les mesures principales ont été traduites en sons et en ondes, et d'autre part à partir d'enregistrements de voix et d'instruments, diffusés dans l'espace*⁸³ ». Parmi ces voix, des enregistrements de psalmodies en hébreu. Citons enfin l'installation actuelle de Sirah Foighel-Brutmann et Eitan Efrat, « Orientation », qui fait directement référence à l'orientation des synagogues vers Jérusalem et aux codes de la liturgie juive.

Ces exemples montrent que ce qui est finalement en jeu, au-delà de la rencontre entre l'œuvre et l'espace, c'est bien la question du dialogue qui s'établit entre l'artiste et le lieu, en l'occurrence les lieux de la religion, et ce dialogue nous semble s'éclairer par la correspondance qu'il peut y avoir entre les questions posées de part et d'autre sur l'homme, sur sa vie, ses doutes⁸⁴.

5. Conclusion

Le « *bruissement de la synagogue ne se confond avec aucun bruit, aucune musique. Il est immédiatement identifiable par quiconque l'a entendu une fois*⁸⁵ ».

Celui de la synagogue de Delme s'est tu depuis presque quarante années. Il reste l'architecture qui témoigne d'une époque où le judaïsme tente de conjuguer l'intégration au milieu dans lequel il évolue en adoptant les codes culturels et sociaux de ce milieu, et la différenciation, la revendication d'une histoire, d'une identité, d'une mémoire en suspens, hors de l'espace et du temps, par l'utilisation du symbolisme d'une architecture orientalisante.

Nous posons la question de savoir si, conformément à la tradition, la synagogue de Delme, Centre d'Art Contemporain, avait, été transformée en un édifice d'une fonction supérieure. Nous ne saurions répondre à cette question. Mais les quelques exemples pris dans la programmation du Centre nous conduisent à considérer que le sacré et l'art contemporain sont étroitement liés. Ils invitent tous deux à la rencontre, au dialogue, au questionnement sur la nature ontologique de l'homme.

Au bout de ce chemin parcouru, l'histoire de la synagogue de Delme n'est-elle pas tout simplement celle de la rencontre toujours à renouveler avec l'altérité ?

⁷⁹ Centre d'Art contemporain la synagogue de Delme, op.cit. p. 96-97.

⁸⁰ Cité par Lara BLANCHY, les expositions d'art contemporain dans les lieux de culte, Editions complicités, 2004, p. 55.

⁸¹ <http://www.cac-synagoguedelme.org/fr/exhibitions/13-buisson-ardent> (consulté le 26 janvier 2017).

⁸² Voir en particulier la vidéo de l'exposition sur <https://www.youtube.com/watch?v=kSkY3jW8UWk>, qui donne également une bonne idée de l'architecture intérieure de la synagogue actuelle.

⁸³ <http://www.cac-synagoguedelme.org/fr/exhibitions/152-stones-air-axioms-delme>

⁸⁴ Lara BLANCHY, op.cit. p. 26.

⁸⁵ Régine AZRIA, art.cit. p. 560.